## **ADMINISTRATION**

## AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES ET ÉTABLISSEMENTS SOUS TUTELLE

## EFS Établissement français du sang

# Décision nº N 2014-05 du 14 janvier 2014 portant fin de fonctions à l'Établissement français du sang

NOR: AFSK1430131S

Le président de l'Établissement français du sang,

Vu le code de la santé publique, notamment son article R. 1222-8;

Vu le décret du 15 octobre 2012 portant nomination du président de l'Établissement français du sang;

Vu la décision n° N 2012-07 du président de l'Établissement français du sang en date du 4 avril 2012 nommant M. Rémi COURBIL aux fonctions de directeur médical de l'Établissement français du sang,

Décide:

### Article 1er

Il est mis fin aux fonctions de directeur médical de l'Établissement français du sang exercées par M. Rémi COURBIL à compter du 1er février 2014.

#### Article 2

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel santé, protection sociale, solidarité.

Fait le 14 janvier 2014.

Le président de l'Établissement français du sang, E. Toujas